

SERVICE MARCHES PUBLICS

FB/HB/KV

DECISION N° 23-08557

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du choix du futur prestataire du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commande VILLE/CCAS,

CONSIDERANT la proposition faite par le cabinet ARBEA,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C23126 « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du choix du futur prestataire du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commande VILLE/CCAS » est attribué à la société ARBEA, sis 68 rue de Saussure – 75017 Paris

Le contrat est conclu pour un montant de 7 080,00 € HT soit 8 496,00 € TTC.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

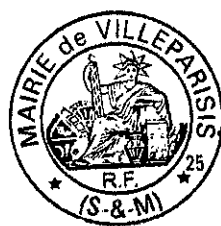
Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait à VILLEPARISIS, le 06 novembre 2023

Le Maire,


Frédéric BOUCHE